



CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 6

### Séance du lundi 19 juin 2017

Il est 20h00 lorsque **M. H. Liniger**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal, à Corsier. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il excuse l'absence de M. Ph. Goletta, Municipal et de M. M. Milosavljevic, huissier. Il salue également M. B. Demierre, Greffe municipal, M. le Sergent Ch. Hertzseisen, répondant de police de proximité, M. L. Duggan correspondant de presse et le public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes M. Meier et M.-Ch. Pickavance ainsi que MM. Th. Baechtold, O. Bays, M. Crausaz et J.-L. Klopfenstein.  
MM. D. Grandchamp et F. Mirabile sont absents.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Dans l'ordre du jour, il faut lire comptes communaux 2016 et non 2017. Après l'adjonction du point 3.1 assermentation d'un nouveau membre à la suite de la démission de M. E. Schopfer et au point 8 élection d'un membre à la Commission des finances.

Au point 9, il est porté à l'ordre du jour :

- un vœu déposé le 13 juin 2017 par Mme V. Rapsode (C)
- une question déposée le 16 juin 2017 par Mme J. Henry-Baudois (V)
- une interpellation déposée le 16 juin 2017 Mme J. Henry-Baudois (V)
- un vœu déposé le 18 juin 2017 par Mme M.-Ch. Pickavance (C)
- un vœu déposé le 19 juin 2017 par Mme J. Ribeiro (P)
- une interpellation déposée le 19 juin 2017 par Mme J. Ribeiro (P)
- un vœu déposé le 19 juin 2017 par Mme A. Reber (P)

L'ordre du jour ainsi modifié et complété est accepté à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Le procès-verbal du jour est accepté à l'unanimité.

### 3.1 Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

**M. le Président** donne lecture de la lettre de M. E. Schopfer (C) démissionnaire pour des raisons de santé.

**M. le Président** lit l'art. 5 du règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme Margaretha Bussy (C)**. Des applaudissements ponctuent cette prestation de serment.

## 4. Correspondance et communications du Bureau du CC

**M. le Président**, en date du 11 mai 2017, a participé à l'inauguration officielle du couvert à plaquettes situé à Praz-Libon.

**M. le Président** annonce la date retenue pour la sortie du Conseil communal et du personnel communal : **le vendredi 29 septembre 2017.**

## 5. Communications de la Municipalité

*Administration, Finances & Territoire – Franz Brun*

**Conseil communal - Huissier** : la Municipalité est à la recherche d'une huissière ou d'un huissier du Conseil communal à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, afin de remplacer M. M. Milosavljevic qui a décidé de démissionner après 8 ans de bons et loyaux services. Pour tout renseignement sur cette fonction ainsi que pour le dépôt de candidature, merci de contacter le bureau du Greffe municipal.

**BTI** : Présentation du BTI, le lundi 11 septembre 2017, 20h00, à la Grande salle de Corsier. Les quatre Conseils communaux du Cercle sont invités.

**Conseil communal – matériel pour les séances** : la Municipalité a adressé un formulaire afin de communiquer le choix quant au mode d'envoi futur de ces documents. Celles et ceux qui ne l'ont pas encore rendu sont priés de le faire dans le meilleur délai.

**Règlement communal sur la gestion des déchets** : (réponse au vœu remise dans enveloppe CC).

**3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises RIE III** : (réponse au vœu remise dans enveloppe CC).

*Education, sociétés locales & sports, développement durable – Bernard Schär*

**Egzeko – Service d'animation jeunesse** : la Commune a engagé Mme Fiamma Cirrito pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2017 en remplacement de Mme Suzy Favre qui est en congé maternité.

*Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz* :

**Aménagement du village** : la pose du tapis définitif s'effectuera dès le 26 juin 2017. les travaux commenceront par l'Esplanade, rue des Terreaux et rue de

Jaman. Le parking de la Planie sera fermé deux jours. Des panneaux seront posés pour informer la population.

### **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

**Naturalisations** : 22 habitants ont été naturalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2017. Ces personnes étaient originaires des pays suivants : Portugal, Canada, Belgique, Chili, France, Pologne, Macédoine, Royaume-Uni, Espagne.

**Nonagénaires** : une délégation municipale a fêté deux nouveaux nonagénaires : M. Serge Zwahlen le 15 avril dernier et Mme Marianne Debétaz le 3 juin.

**Service d'accueil extrascolaire** : la révision de la loi sur l'accueil de jour permettant la généralisation de l'accueil parascolaire en application de l'article 63a de la constitution vaudoise a été adoptée par le Grand Conseil le 31 janvier 2017. Le délai référendaire étant échu le 14 avril dernier, le Conseil d'Etat a arrêté dans sa séance du 26 avril, la date d'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2018. L'organisation de l'offre d'accueil parascolaire par les communes devra répondre aux prestations minimales suivantes: un accueil de midi pour les enfants de 4 à 15 ans avec, pour les enfants de 4 à 8 ans, un accueil de l'après-midi après l'école et y compris le mercredi après-midi.

**Fondation pour l'Enseignement de la Musique FEM** : suite à la décision du Grand Conseil de ne pas suivre le plan de subventionnement initialement prévu, la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) se trouve confrontée au problème d'un manque d'un million et demi de liquidités dans le pot commun. Ne pouvant dépenser l'argent qu'elle n'a pas, la FEM a averti les écoles que les subventions 2017 seront identiques aux subventions 2016, ce qui a pour conséquence de stopper la progression des conditions de travail des enseignants pour un an et limiter aussi le nombre d'élèves.

### **Population & Sécurité – Arianne Rouge**

**Association Sécurité Riviera** : le 13 mars 2017, 161 aspirants policiers, dont 7 pour l'ASR, ont achevé leur formation professionnelle à l'Académie de Police de Savatan et ont obtenu leur Brevet fédéral de Policier. Ils ont été assermentés le 28 mars à Corseaux lors du rapport de Police.

Le corps de Police ASR n'est pas au complet et l'engagement de 2 policiers a été effectué en ce début d'année, de plus l'ASR a sélectionné 7 nouveaux aspirants pour débiter leur formation à Savatan.

### **Environnement – Michel Ceppi**

**Route de Fenil** : les travaux de la route de Fenil sous le pont de l'autoroute se déroulent comme prévus, l'estacade a été dégagée et un échafaudage a été posé pour permettre les travaux d'hydrodémolition. L'hydrodémolition va servir à éliminer le béton qui a été attaqué par le sel de déneigement et de pouvoir poser un béton sain par-dessus.

**Forêt** : une proposition a été faite de la part de M. Monachon du Groupement forestier de la Veveyse de faire une démonstration de marquage d'arbres en prévision d'une coupe forestière. Les personnes intéressées par cet événement peuvent prendre contact avec M. M. Ceppi afin d'y participer.

**Déchèterie de la Planie** : la déchèterie de la Planie est presque terminée. Après analyse de la fréquentation du site, un horaire d'ouverture sera mis en place pour le côté déchets spéciaux avec du personnel sur site.

Les travaux ont été réalisés dans les délais et sans mauvaises surprises. Les factures ne sont pas encore rentrées, mais le coût des travaux entrera vraisemblablement dans le budget du préavis.

**GastroVert** : tout le monde n'a pas un coin de jardin où cultiver son compost, tout le monde n'a pas non plus la patience de séparer le cru du cuit, le végétal de l'animal, les coquilles d'œuf du marc de café... Si bien que les fonds d'assiette, os de côtelettes et autres épiluchures finissent souvent en vrac dans le sac à ordures du ménage, fût-il taxé ou même dans les WC. Quelque 32% du volume de nos restes de cuisine finissent ainsi incinérés.

Empoignant ce défi réputé des plus complexes, la Municipalité a décidé d'installer une offre GastroVert à la mini déchèterie de la Planie. L'usine de méthanisation de Villeneuve transforme ces déchets en biogaz, en électricité, en chaleur et en engrais. En test dans 3 communes de notre district dont la nôtre, ce système de collecte sera proposé cet automne aux 79 communes vaudoises et valaisannes actionnaires de SATOM.

## 6. Préavis no 02/2017 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2016

**M. le Président** propose de passer en revue « le Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016, fascicule no1 ».

**M. K. Fietze-Dieter (V)**, p.17, pt 11.3, *Population résidente permanente au 31.12*, s'étonne que les communes de Chardonne et Corseaux ne figurent pas sur la liste.

**M. le Syndic** répond que la commune de Blonay n'apparaît pas sur la liste également. Les raisons ne sont pas connues mais ne sont pas indispensables à la lecture du tableau.

**M. P. Groux (C)**, p.3/4, *Transport et élimination*, constate une grande différence entre la somme inscrite au budget CHF 85'000.00 et les comptes CHF 176'395.65. Il demande une explication.

**M. M. Ceppi** répond qu'il y a eu une augmentation du nombre de passages (+ 10,62%), du tonnage et des transports. Certains produits récupérés ont moins de valeur marchande.

**M. le Président** propose aux Conseillers de prendre « le fascicule no 2 du Rapport de Gestion de la Municipalité ».

**M. C. Desmet (C)**, p.2, *Conseil d'Etablissement*, précise que, dans le cadre du projet LIFT, concernant 10 à 12 élèves, 7 adolescents ont trouvé une place pour un stage, 4 sont encore en cours de négociation. La semaine dernière, le projet LIFT a été présenté au GICA afin de motiver les chefs d'entreprise à accueillir quelques élèves au sein de leurs sociétés.

**M. le Président** invite les Conseillers à étudier les comptes 2016.

**M. A. Goy (C)**, p.7, *102.3003.00 Vacances municipales*, souhaite recevoir une information concernant la différence entre les comptes 2015 (CHF 117'527.60) et les comptes 2016 (CHF 131'944.50).

**M. le Syndic** répond que le budget 2016 s'établit avant le résultat des comptes 2015. Le changement de législature avec deux nouveaux municipaux a engendré plus de séances. Ce compte a été sous-évalué.

**M. P. Bugmann (A)**, p.13 *21.4001.00 imp. sur le revenu, 4002.00 imp. sur la fortune, 4003.00 imp. à la source et frontaliers*, relève une baisse de 4% par rapport aux revenus de 2015. Quelles sont les explications à donner face à cette situation ? y a-t-il moins d'habitants, plus de chômeurs ? des familles fortunées ont-elles quitté la commune ?

**M. le Syndic** laisse la parole à **M. B. Demierre**. Il relève plusieurs aspects :

-les recettes fiscales reviennent directement par le Canton, donc pas d'estimation possible pour chaque contribuable.

-la construction du budget se base sur le dernier exercice des comptes connus, soit 2014.

-la masse fiscale peut évoluer en fonction de la population.

-il y a eu un effet de rattrapage de l'administration cantonale sur les années antérieures. Cet état de fait est terminé.

**M. P. Bugmann (A)** relève que cette diminution des impôts (CHF 500'000.00) péjore le futur de la commune. La prudence sera requise pour les prochains investissements.

**M. B. Demierre** précise qu'en 2014, le budget était de CHF 4'700'000.00 et en 2016, les comptes sont de 5'200'000.00. La somme de CHF 500.000.00 a été récupérée entre le budget 2014 et les comptes 2016. La commune de Corsier a des contribuables qui sont pondérés les uns par rapport aux autres.

**M. F. Rittmeyer (V)** p.13 *21.4011 imp. sur le bénéfice*, constate, une différence d'environ 1 million entre les comptes 2015 CHF 2'396'281.03 et les comptes 2016 CHF 1'479'895.20.

**M. le Syndic** répond que l'année 2015 a été une année exceptionnelle, il y a eu des rattrapages.

**M. S. de Palézieux (C)** p.29 *440. 3145.00 Entretien et aménagements*, constate une diminution de CHF 30'000.00 entre le budget 2016 et les comptes 2017 et une baisse de de CHF 10'000.00 entre les comptes 2015 et 2017. Quelle est l'explication ?

**M. le Syndic** précise que ce compte comprend l'entretien des parcs, des jardins, des talus et des arbres. Le montant alloué au budget 2016 était destiné à des travaux qui n'ont pas été réalisés.

**M. P. Groux (C)** p.31 *450.4811.00 Déchets, financement par l'impôt*, relève que le financement par l'impôt est de CHF 72'254.53. Est-ce qu'un article de Loi impose un certain pourcentage à ne pas dépasser ?

**M. le Syndic** répond qu'il y a des règles en vigueur qui sont appliquées. Il n'y a pas de pourcentage donné.

**M. P. Bugmann (A)** précise que le Canton proposait de financer 25 à 30% l'élimination des déchets par le biais des impôts et le reste du financement se fait par la rétrocession de la taxe/habitant et de la taxe au sac.

**M. le Président** demande aux Conseillers d'ouvrir le document « Rapport de la Commission de Gestion de la Commune de Corsier et Rapports des Commissions de Gestion Intercommunale ».

**M. R. Genoud (A)**, p.5 *Voirie*, demande si le dysfonctionnement entre le chef de la voirie et le Municipal persiste.

**M. M. Ceppi** répond que ce n'est plus le cas.

**M. P. Braganza (C)** p. 6 *5<sup>ème</sup> alinéa*, relève que le terme d'herbicide serait plus adéquat que pesticide.

**M. D. Chappuis** p.1 *Commission de gestion intercommunale, rapport sur les comptes 2016*, précise qu'il était présent à cette séance même si son nom n'apparaît pas sur la liste de présence !

**Mme J. Darioli (P)** demande si la Municipalité répondra aux souhaits de la CoGest.

**M. le Syndic** répond que la Municipalité donnera une réponse écrite à chaque question.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016 tels que présentés ;
- d'approuver les comptes de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- d'approuver les comptes du Fonds culturel Riviera ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

**Le Préavis municipal no 02/2017 est accepté à l'unanimité.**

**7. Préavis no 03/2017 Demande de crédit supplémentaire pour les travaux de réaménagement du village.**

**M. D. Philipona (C)** lit le rapport de la Commission des finances et **M. S. de Palézieux (C)** celui de la Commission ad hoc. Toutes deux acceptent le préavis à l'unanimité.

**M. J-M. De Giorgi (A)** lit le 2<sup>ème</sup> alinéa du Préavis no 03/2017 « ... la largeur de l'entrée Ouest de la place a été réduite de moitié afin de modérer la vitesse des véhicules traversant ce secteur et ainsi sécuriser les usagers ». Plusieurs personnes du village ont constaté que les véhicules montent sur le trottoir. Y a-t-il une solution envisagée pour remédier à cette situation ?

**M. P.-A. Debétaz** répond qu'il faut terminer tous les travaux liés au réaménagement du village avant d'envisager d'autres solutions, il faut laisser un peu de temps.

**M. F. Rittmeyer (V)** est satisfait de voir que les luminaires sont équipés d'un système permettant d'abaisser l'intensité lumineuse en fonction d'une plage horaire. A quel moment cela se fera-t-il ?

**M. P.-A. Debétaz** répond que l'abaissement de l'intensité lumineuse sera différencié en fonction des saisons.

**Mme J. Henry-Baudois (V)** demande s'il faudra voter un crédit supplémentaire concernant la partie végétalisée de la nouvelle place du Châtelard.

**M. P.-A. Debétaz** répond que dans un premier temps, une première intervention sera faite par la voirie, gazon et pose de plots pour permettre aux personnes de s'asseoir. Un projet d'aménagement de cette zone sera présenté ultérieurement au Conseil communal.

**Mme F. Burger (V)** relève que dans une zone 30km/heure, le piéton n'est pas prioritaire. Il n'y a plus de passage pour piétons pour les enfants sortants du Parc Chaplin et rejoignant la Place du Temple. C'est un manque de sécurité.

**M. P.-A. Debétaz** précise que le trottoir en pavé est large. Il y a une bonne vision et la route à traverser est étroite. Il n'est pas possible de mettre des passages pour piétons dans une zone 30km/h.

**Mme C. Stucki (C)** demande si des exceptions peuvent-elles être envisagées ?

**M. B. Schaer** répond que le Canton ne délivre pas d'autorisation pour installer des passages à piétons dans les zones 30km/heure. La route peut être traversée à n'importe quel endroit, mais la voiture reste prioritaire.

**Mme J. Darioli (P)** demande s'il serait possible de mettre la Rue du Château en zone 20km/h.

**M. le Président** recadre le débat.

**M. P.-A. Debétaz** explique qu'une zone de rencontre (20km/h) est très compliquée à mettre en place.

**M. P. Bugmann (A)** précise que seuls les passages piétons situés sur le chemin de l'école peuvent être maintenus dans les zones 30km/h.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'allouer à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 54'000.00 pour les travaux d'aménagement du village ;

-de financer ce crédit par recours à un emprunt à hauteur de CHF 54'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 54'000.00 afin d'amortir cet investissement complémentaire.

**Le préavis municipal no 03/2017 est accepté à une large majorité (une abstention).**

## **8. Nomination d'un membre à la Commission des finances**

- a) Suite à la démission de M. E. Schopfer (C), **M. le Président** propose la candidature de **M. U. Schluechter (C)**. Il n'y a qu'un seul candidat. La Loi sur les communes vaudoises

permet l'élection par acclamation d'un membre s'il est seul candidat à se présenter, ceci quel que soit le poste concerné.

De chaleureux applaudissements ponctuent cette élection.

La CoFin est composée des membres suivants : MM. P. Bugmann (A), F. Mirabile (A), N. Luyet (A), H. Hoose (C), D. Philipona (C) U. Schluechter (C) et B. Caron (P).

**b) Nomination à la Commission de gestion.** (il n'y a pas de changement).

La CoGest est composée des membres suivants : Mmes M. Meier (C), J. Darioli (P), MM. S. Ragab (A), Ch. Kaelin (A), R. Gabriel (A) M. Makowka (C) et D. Chappuis (C).

## **Election du Bureau du Conseil**

**c) Nomination du Président**

M. le Président arrive au terme de son mandat. La Concorde doit assumer les deux premières années de Présidence, suivi par le PS-POP pour la troisième année. L'Alliance assumera les deux dernières années de la législature.

**M. le Président** présente la candidature de **M. P. Groux**, proposition de la Concorde.

De vifs applaudissements valident cette élection.

**d) Nomination du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Ce poste est occupé par **M. E. Gentilini** (P). Il est reconduit dans sa fonction par acclamation.

**e) Nomination du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Ce poste est occupé par **M. S. Liniger** (A). Il est reconduit dans sa fonction par acclamation.

**f) Nomination des scrutateurs**

M. P. Groux étant nommé Président, la Concorde propose comme scrutateur **M. Th. Baechtold** (C). **M. Ph. Dardenne** (A) est déjà en place.

Des acclamations confirment les deux scrutateurs dans leur fonction.

**g) Nomination des scrutateurs suppléants**

Des applaudissements confirment la réélection de **M. M. Layaz** (C) et de **M. T. Ribeiro** (P).

## **9. Interpellations, motions, postulats**

- 1) (13 juin 2017) **Mme V. Rapsode** (C), au nom de la Concorde, dépose un vœu «Reconnaissance publique par le Corsièran de **M. et Mme Neethirajah Senathirajah et Annasothy**, gérants du magasin PAM pour leur générosité lors du décès de « **Bébert** ».



Le 26 décembre 2016, les gérants du PAM ont alerté la Municipalité de l'absence inquiétante de « Bébert », client habituel du magasin et qui recevait fréquemment de la nourriture des épiciers. Les précités ont affiché un avis de décès sur la porte de leur épicerie. Ils ont participé à la préparation de la cérémonie religieuse et ont invité l'assistance à un apéritif (à leurs frais) à la mémoire du défunt. Le rôle social des commerçants du village doit être reconnu et valorisé par tous les habitants. M. et Mme Neethirajah ont un grand cœur et tiennent à ce jour un discret carnet du lait pour les plus humbles.

**M. le Syndic** répond qu'un texte leur sera dédié dans le Corsiéran.

- 2) (18 juin 2017) **Mme M.-Ch. Pickavance (C)**, au nom de la Concorde, dépose un vœu « **Proposition d'une nouvelle salle communale sur les Monts-de-Corsier** ».

**Mme L. Pipers (C)** développe le sujet en l'absence de l'initiatrice. Suite à la fermeture du jardin d'enfants « La Clé des Champs », la Concorde demande à la Municipalité d'évaluer la possibilité de convertir la salle et le jardin, mis jusqu'à présent gratuitement à disposition en salle communale. Il n'y a pas de salle communale disponible sur les Monts pour organiser des événements privés ou associatifs. Une telle salle pourrait stimuler la vie sociale de la population.

**M. le Syndic** répond que, à court terme, cela ne sera pas possible. Le local vient d'être loué et le bail signé. La Municipalité répondra par écrit.

- 3) (16 juin 2017) **Mme J. Henry-Baudois (V)**, au nom des Verts, pose une question portant sur « **les noyers du carrefour de la Chaux et de Moille-Saulaz** ».

Quatre noyers situés au carrefour de la Chaux ont été affichés au pilier public, ils devront être abattus. Le BTI a précisé que cinq arbres d'essence locale allaient être replantés. Serait-il possible de privilégier l'achat de noyers ? Le noyer situé au milieu du champ en contrebas de Moille-Saulaz a séché. Quelles sont les intentions de la Municipalité concernant le remplacement de ces noyers ? elle précise qu'il existe 123 sortes de noyer !

**M. M. Ceppi** répond qu'il n'y a pas de raison à s'opposer à la plantation de 5 noyers.

**M. le Syndic** confirme que 5 noyers seront replantés à la Chaux et un noyer à Moille-Saulaz car il se trouve sur le terrain communal (ancienne décharge).

- 4) (16 juin 2017) **Mme J. Henry-Baudois (V)**, au nom des Verts, dépose une interpellation « **Nouvel horaire des CFF : quelles mesures de compensation pour limiter la péjoration des relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne ?** ».

La Riviera et le Chablais vont souffrir des nouveaux changements prévus en décembre 2017 par les CFF. Il n'y aura plus qu'une relation par heure (IR desservant Aigle, Montreux et Vevey) avec correspondance à Lausanne pour le train direct IC pour Fribourg et Berne. La correspondance pour le train de Lucerne ne sera plus assurée. Il existe des pistes pour tenter de pallier à ces inconvénients :

-une prolongation du train Vevey-Puidoux jusqu'à Palézieux, doublée d'une desserte Puidoux-Chexbres par bus.

-la mise en place d'un bus direct Vevey-Palézieux

Cette interpellation a aussi été déposée dans les communes de Vevey, la Tour-de-Peilz, Montreux et au Grand Conseil.

Les questions suivantes sont posées :

1. La Municipalité a-t-elle pris la mesure des conséquences du nouvel horaire des CFF pour la région Riviera-Chablais ?
2. Est-elle prête à s'engager à défendre les propositions faites ci-dessus ?
3. Sinon, quelles mesures compensatoires entend-elle proposer et défendre ?

Plus de cinq membres soutiennent l'interpellation.

**M. P.-A. Debétaz** explique que la Municipalité, en date du 16 juin 2017, a écrit au Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (délai fixé au 18 juin 2017). Elle a fait opposition à ce nouvel horaire 2018. Les arguments sont pareils à ceux cités dans l'Interpellation. Les communes de Corseaux, Chardonne, Jongny, Blonay et St-Légier se sont également opposées à cet horaire 2018.

**M. le Président** demande aux Conseillers s'ils sont satisfaits de la réponse municipale.

**C'est à l'unanimité que les Conseillers acceptent la réponse municipale.**

5) (19 juin 2017) **Mme J. Ribeiro (P)**, au nom du PS/POP, dépose une Interpellation « **Interpellation concernant l'office de la Poste sur la commune de Corsier-sur-Vevey** ».

Un rapport de la Poste annonce que la filiale de Corsier est à examiner quant à sa pérennité. L'office de Poste de Corsier est un point central de la commune, très utilisé et fait partie de la vie villageoise. Il est primordial de lutter pour son maintien. Les filiales des autres communes du Cercle sont également sur la sellette. Couper tous les hauts de Vevey de leurs offices est une perspective peu réjouissante. Il existe des mouvements citoyens qui se mobilisent pour sauver leur bureau postal. Corsier est invité à se joindre à ce mouvement pour sauver son office et ses employés.

La première étape nécessaire est un courrier de la Municipalité adressé à la Poste.

Les sept membres du PS/POP soutiennent l'Interpellation.

**M. le Syndic** répond que la Poste a envoyé un courrier annonçant que l'office de Poste de Corsier allait peut-être fermer. Les quatre Syndics du Cercle se sont réunis. Une lettre commune a été écrite. Elle sera envoyée individuellement dans le courant de la 3<sup>ème</sup> semaine de juin 2017. La Municipalité de Corseaux s'associe à la lutte car elle a eu des promesses quant au maintien de la Poste de Corsier.

La Municipalité a demandé à rencontrer les responsables de la Poste pour une discussion. La Municipalité est fermement opposée à la fermeture du bureau postal de Corsier.

**M. A. Goy (C)** pense que, pour la Poste, l'affaire est réglée. Il y a un magasin à côté de l'office. L'agence postale sera déplacée dans le commerce.

**M. C. Desmet** informe que les habitants des Monts-de-Corsier dépendent de la Poste de Jongny. Dans ce village, il n'y a aucun magasin. Il est satisfait que les Municipalités du Cercle se mobilisent pour maintenir au moins deux offices postaux.

**M. M. Makowka (C)** relate que les magasins acceptant l'agence postale ne sont pas satisfaits de cette situation.

**M. le Syndic** précise que les Municipalités ne vont pas proposer une telle solution. Elles vont lutter pour le maintien de deux offices, à Jongny et à Corsier.

**Mme J. Henry-Baudois (V)**, suite à la lecture d'articles parus dans la presse, relate que la situation est catastrophique pour les commerces acceptant une agence postale. Il faut plus de personnel et la contrepartie financière attribuée par la Poste ne couvre pas les frais liés à l'engagement d'un employé supplémentaire.

**M. le Président** demande aux Conseillers s'ils sont satisfaits de la réponse municipale.

**C'est à l'unanimité que les Conseillers acceptent la réponse municipale.**

- 6) (19 juin 2017) **Mme J. Ribeiro (P)**, au nom du PS/POP, dépose un vœu « **Vœu concernant la pose d'une barrière de sécurité sur la route de Fenil** ».

Le taux de suicide en Suisse est l'un des plus élevés en Europe. Une des méthodes les plus utilisées est le saut depuis un pont. Les études prouvent que, de sécuriser l'accès aux ponts, réduit drastiquement les tentatives de suicide. En particulier, par la mise en place de barrière.

Le pont, situé peu après le Musée Chaplin est à moins de 250 mètres de l'hôpital psychiatrique de la Fondation de Nant. Des escaliers montent depuis le bord de la route de chaque côté du pont, permettant très facilement de monter le talus et de là, accéder au rebord du pont qui, quelques mètres plus loin, mène à l'accès au vide.

Récemment, un incident s'y est produit, sans conséquence grave. La Direction de l'hôpital a également contacté le Canton afin de les sensibiliser à la nécessité de sécuriser cet endroit.

Des travaux se font sur ce tronçon. Serait-il possible de mettre une barrière, un grillage ou une autre solution de sécurisation autour de l'accès au pont afin d'éviter des drames ?

Les sept membres du PS/POP soutiennent l'Interpellation.

La Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

- 7) (19 juin 2017) **Mme A. Reber (P)**, au nom du PS/POP, dépose un vœu. « **Compensation pour l'abattage des tilleuls de Chaplin** ».

**M. E. Gentilini (P)** prend la parole : l'émotion a été suscitée par l'abattage de deux tilleuls du Parc Chaplin au sein de la population et après l'article paru dans le « 24 Heures ». Ce vœu n'a pas pour but de polémiquer sur le bienfondé de la décision d'abattage, mais d'émettre quelques propositions.

La plantation de deux jeunes arbres, d'essence indigène, ne saurait remplacer la perte écologique (un arbre de plus de cent ans étant un véritable hôtel à biodiversité), ni la perte patrimoniale et paysagère. Une démarche participative serait la bienvenue (par exemple, une collaboration avec la Société de développement) afin que la population ne se sente pas spoliée de son patrimoine mais bien impliquée dans sa gestion.

Quelques propositions de mesures de compensation pour répondre au plus près de ce qui a été perdu :

-élaboration d'un plan de gestion communal du patrimoine arboré mettant l'accent sur la gestion et l'entretien des vieux arbres.

-pose de nichoirs à chauve-souris.

-installation d'un hôtel à insectes pour remplacer la perte en vieux bois suite à l'abattage des deux tilleuls.

-action participative de désignation d'arbres patrimoniaux et/ou d'arbres d'habitats en forêts (subventions cantonales).

-création d'un îlot de sénescence en forêt (subventions cantonales).

-Action un enfant, un arbre : la commune offrant pendant une année la plantation d'un arbre à chaque naissance d'un enfant sur le territoire communal.

-les possibilités sont infinies. L'essentiel étant de transformer la perte de ces vieux arbres et le sentiment de déception qui l'accompagne en un gain, pour la nature et pour la population de Corsier.

Ces propositions valent également pour de futurs abattages d'arbres protégés.

Les sept membres ainsi que MM. D. Philipona (C) et S. De Palézieux (C) soutiennent cette interpellation.

La Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

**M. G. Volet (C)** rappelle qu'il faut prendre conscience que le séquoia situé dans le Parc Chaplin n'est pas éternel. Des solutions de remplacement ont-elles été envisagées ?

**M. le Syndic** répond que le séquoia, au moment de sa plantation en 1915, était probablement déjà âgé d'une dizaine d'années. La durée de vie d'un séquoia est d'environ 120 ans. Cet arbre n'est plus en très bon état, mais il ne présente pas encore de danger pour les utilisateurs du Parc Chaplin. Il y a 6 ans, un séquoia a été planté, côté Château du Châtelard.

**M. A. Goy (C)** demande à quelle cadence les arbres du Parc Chaplin sont-ils entretenus ?

**M. M. Ceppi** répond qu'un planning a été établi concernant les arbres du Parc Chaplin et des autres lieux publics. Un contrôle est réalisé chaque année. Des mesures sont prises en fonction de l'état des arbres, élagage, taille ou abattage. L'arbre abattu est remplacé.

8) (19 juin 2017) **M. F. Rittmeyer (V)**, au nom des Verts, dépose un vœu. « **Gestion des arbres en ville** ».

Une branche verte d'un arbre du Parc Chaplin est tombée. Cela fait peur et engage la responsabilité de la Municipalité.

Avant de prendre la solution de facilité qui était l'abattage d'arbres sains, selon la contre expertise d'une entreprise suisse-allemande, n'aurait-il pas été nécessaire de tenter de comprendre pourquoi cette branche était tombée ?

Le contre-expert a précisé que la science du soin des arbres était nouvelle, et encore très peu connue en Suisse romande.

Le Groupe des Verts émet le vœu que la Municipalité mette en place une formation pour le personnel ou plutôt, choisisse l'attribution systématique de mandats à des gens compétents en ce domaine et désintéressés.

La Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

9) (19 juin 2017) **M. T. Ribeiro (P)**, pose une question :

Le 13 avril 2017 paraissait dans le Régional un article intitulé « L'ombre de la dette inquiète ». L'article dépeint de manière alarmante l'état des finances de la commune de Corsier. On y évoque « la peur de devoir emprunter » et « ce n'est pas la ruée vers l'or à Corsier » ou « que le doute plane sur l'avenir » et « que les frais liés au SIGE font déborder le budget ». Tout lecteur peut penser que l'état des finances de la commune de Corsier est catastrophique. L'article ne souligne pas que l'endettement n'a rien d'alarmant comme l'a expliqué la Municipalité. La commune de Corsier consent à faire des investissements qui améliorent la qualité de vie des habitants.

Il serait important de rectifier afin de ne pas ternir injustement la réputation de Corsier et de ses autorités.

La Municipalité avait-elle pris connaissance de l'article ? A-t-elle répondu ou a-t-elle l'intention de répondre au journal ou préfère-t-elle laisser au Groupe PS/POP la tâche de défendre sa réputation et ses actes auprès de la presse ?

**M. le Syndic** ne veut pas dénigrer la presse, mais si chaque fois qu'il faudrait démentir une partie de ses articles, il y aurait une augmentation des vacations municipales ! Le Régional est en train de réaliser une analyse des comptes des communes voisines de Corsier, ainsi les lecteurs pourront se faire leur propre opinion. La Municipalité supporte bien la critique !

**M. A Goy (C)** constate que, au nom de la protection des données, les noms des personnes naturalisées ne sont plus transmis. Pour quelles raisons, les noms des nonagénaires sont-ils communiqués ?

**Mme U. Bücher** répond que les nonagénaires sont ravis d'être cités et encore plus d'être photographiés afin de paraître dans « Le Corsièran ».

## 10. Divers et propositions individuelles

**-M. E. Gentilini (P)**, 1<sup>er</sup> Vice-Président, au nom du Bureau du CC et du Conseil communal, remercie chaleureusement M. H. Liniger pour son travail. Compétent, sérieux, pragmatique et doté d'humour, M. le Président a géré avec aisance aussi bien les séances du CC que les dépouillements des votations et des élections cantonales. L'arrivée des partis a passablement modifié le fonctionnement du CC et l'investissement a été conséquent pour trouver « un rythme de croisière ». Un cadeau est offert et les vifs applaudissements des Conseillers témoignent de leur reconnaissance.

**M. le Président**, ému, remercie l'assemblée.

**-M. G. Volet (C)**, suite à la réponse municipale au vœu de M. P. Groux, demande à la Municipalité de chiffrer les conséquences du rajout d'une « mesure d'accompagnement en faveur des étudiants et apprentis de 18 à 25 ans » afin que le Conseil puisse en toute connaissance décider de la dépose d'un postulat ou d'une motion.

Il y a environ 340 jeunes résidant sur la commune de Corsier et tous ne seront pas exemptés de la taxe forfaitaire annuelle de CHF 80.00. Certains travaillent et ont un revenu. Serait-il possible de chiffrer l'impact financier ? (calcul fondé sur la moitié de l'effectif des jeunes). Vevey et la Tour-de-Peilz dispensent les jeunes étudiants de la taxe. La taxe forfaitaire pourrait être augmentée de CHF 5.00 pour financer cette mesure d'accompagnement. **M. G. Volet** confirme que c'est une question.

La Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

**-M. R. Rittmeyer (V)** remercie la Municipalité pour la réponse qui n'était pas un vœu mais une question. L'effet de la mise en œuvre de la RIE III telle qu'envisagée est quasiment nulle pour la commune. Il demande des informations sur la perte éventuelle des 108 millions versés par la Confédération aux Cantons. **M. F. Rittmeyer** confirme que c'est une question.

La Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

**M. C. Desmet (C)** informe que le groupe travaillant sur la fusion des communes du Cercle a décidé de ne pas déposer de motion auprès des quatre Conseils communaux. Le dialogue avec les quatre Municipalités est privilégié, une rencontre aura lieu le 7 septembre 2017, à Corseaux.

**-M. Ch. Borloz (A)** souhaite que M. Th. Chevalley enlève les affiches liées au Marché des vins de Chardonne, parcours jus de raisin. Un panneau concernant les élections cantonales est toujours en place vers l'entreprise Merck Serono. En face de l'entreprise Merck-Serono, à proximité du pont de Fenil, le trottoir a été refait, il déplore un creux qui n'est pas recouvert.

**M. M. Ceppi** fera le nécessaire avec l'aide du Service de la voirie.

**-M. Ph. Dardenne (A)**, locataire d'un appartement de la Maison de commune, relève toutes les incivilités qui se produisent au Parc Chaplin : forcer le portail de l'entrée du Parc Chaplin et entrer avec la voiture, abandon des déchets du pique-nique, bruits, tronçonnage d'un arbre, explosion de la fontaine, etc... il espère que les jeunes payent les dégâts qu'ils occasionnent. Il souhaite que les personnes qui louent la rotonde signent un papier engageant leur responsabilité en cas de dommages. **M. Ph. Dardenne** sollicite souvent la police pour qu'elle intervienne lorsque des voitures entrent dans le Parc. Le fait de payer une amende dissuade les automobilistes à franchir les grilles de cet espace.

**M. le Syndic** déplore les incivilités et le manque de respect qui se produisent chaque week-end. Il précise que ce ne sont pas les locataires de la Rotonde et du Pavillon qui provoquent des dégâts.

Les jeunes qui occasionnent des dégâts, s'ils sont identifiés, remboursent le prix des réparations. C'est un vrai problème de société qui est difficile à maîtriser.

**Mme L. Dutoit (C)** demande si la pose de caméras dissuaderait les personnes de se comporter de manière inadéquate.

**M. le Syndic** répond que c'est l'ASR qui donne l'autorisation pour poser des caméras. Il faudrait trop de caméras pour surveiller l'entier du Parc.

**Mme L. Dutoit (C)** propose une surveillance plus accrue de la Police.

**M. Ph. Dardenne (A)** répond que la Police vient régulièrement sur ce lieu.

**M. T. Ribeiro (P)**, membre de l'ASR, précise que la Police privilégie les actions de prévention.

**-M. F. Rittmeyer (V)**, au nom des Verts, remercie la Municipalité pour la fauche tardive des talus. Ce sont les derniers endroits où les fleurs ont le temps de grainer. L'Association Pro-Natura a un programme de soutien aux communes pour la sauvegarde de la biodiversité sur les talus des routes. Les talus non fauchés donnent l'impression d'une route plus étroite et la vitesse est réduite. Il félicite le Municipal de la Voirie qui propose aux employés de tester la méthode du désherbage à l'eau chaude, à la vapeur. Les communes n'ayant plus le droit d'utiliser le Roundup et le glyphosate. Il soutient la demande de la GoGest pour l'emploi de l'essence alkylée.

**-Mme L. Piepers (C)**, relève qu'une logopédiste s'est installée à la Banderette-dessous. Le route est étroite, les croisements sont difficiles. Il n'y a pas de barrière, les voitures risquent de glisser en bas le talus via la forêt. Serait-il possible de sécuriser ce tronçon par la pose d'une barrière ?

**M. le Syndic** répond que cette route est privée. Il faut prendre contact avec les propriétaires.

**M. le Président** demande aux membres des différentes Commissions d'adresser leur liste de présence à la secrétaire du Conseil.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie sincèrement l'ensemble du Bureau, les Conseillers pour la confiance témoignée. Il espère avoir satisfait les espérances de tous les membres du Conseil. Il adresse ses meilleurs vœux à M. P. Groux et espère qu'il y trouve dans sa fonction autant de satisfactions qu'il en a retiré lui-même.

**M. le Président** clôt la séance à 22h25.

Au nom du Conseil communal

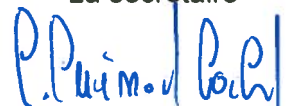
Le Président



H. Liniger



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard